



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

20 mai 2020

DATE D'AFFICHAGE

20 mai 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

OBJET :

**DETR : Annule et remplace
la délibération 2020/2/11 -
Demande de subvention au
titre de la DETR 2020**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 04/06/2020

Publiée le 04/06/2020

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt, le mardi 26 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au gymnase Victor Vilain étant donné la nécessité de distanciation sociale, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS-VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Philippe VAN ROSSOMME, Annick BAZIN, Camille CRONIER, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Laure CHENU, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX.

Etaient Absents excusés :

Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à Ariel SHEPS,
Julien CAYZAC donne pouvoir à Laurent PERTHUIS,

**DETR : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020/2/11
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2020**

A la demande de la préfecture, il est constaté une erreur matérielle sur les montants de la subvention demandée.

Il convient d'annuler la délibération 2020/2/11 afin d'en modifier les montants.

Madame Mariannick MORVAN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune de La Ferté Alais est éligible à la DETR pour l'exercice 2020.

VU le code général des Collectivités Territoriale,

VU La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite « Loi handicap »,

VU l'avis de la Commission des finances en date 23 janvier 2020,

CONSIDERANT les travaux de mise en accessibilité PMR nécessaire pour accéder au bâtiment de la trésorerie et de la maison de santé.

CONSIDERANT le taux de subvention possible compris entre 20 et 50 % du montant HT de cette opération estimée comme suit :

	Dépenses	
	€ HT	€ TTC
Accessibilité PMR sur le bâti	7200 €	9000 €
Cheminement PMR	2592 €	3240 €
Total de l'opération	9792 €	12240 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

PROPOSE l'inscription du projet « mise en accessibilité PMR du bâtiment de la trésorerie et de la maison de santé » au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

DIT que les montants prévisionnels des travaux ont été estimés à **9 792 € HT (soit 12 240 € TTC.)**

DIT que le financement de présente opération est prévu sur la base d'une subvention à hauteur de 50 % : soit,

- Dotation Equipement des Territoires Ruraux 2020 : **4 896 €.**
- Autofinancement ville : **4 896 € .**

PRECISE que les travaux seront réalisés pour l'été 2020 pour une durée n'excédant pas 3 mois.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DETR ANNULE REMPLACE LA DELIBERATION 2020/2/11 DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2020

.....
Date de décision : 26/05/2020

Date de réception de l'accusé 04/06/2020
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 5_44

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20200526-5_44-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5
Finances locales
Subventions

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : DELIB 44.pdf (99_DE-091-219102324-20200526-5_44-DE-1-1_1.pdf)